



- accueil périscolaire du matin et du soir
- pause méridienne *restauration scolaire et accueil*
- accueil de loisirs mercredis et vacances
- animation jeunesse 11-17 ans

Accueil de Loisirs Associé à l'École



2023-2024

Règlement général des activités

Commune de La Possonnière



Approuvé par la délibération 2023- du 9 juin 2023

Table des matières

1 - Présentation de l'ALAÉ.....	3
2 - Utiliser les services de l'ALAÉ.....	4
2.1 – L'inscription	4
2.2 - La réservation des activités	4
3 - Modalités de paiement.....	4
4 - Discipline.....	5
5 - Horaires, modalités d'accueil et tarifs.....	5
5.1 – Accueil périscolaire (AEP).....	5
LES TARIFS	6
Les plus du service !.....	6
5.2 – Restauration scolaire et pause méridienne	7
LA RESERVATION.....	7
LES TARIFS	7
Les plus du service !.....	8
5.3 – ALSH Mercredis et vacances	8
LES TARIFS :	9
Les plus du service !.....	10
5.4 – Accueil jeunes pour les 11-17 ans.....	10
ANNEXE :	11
Communes non conventionnées	11
mercredi et vacances scolaires	11



L'« ACCUEIL de LOISIRS ASSOCIÉ à l'ÉCOLE » : ALAÉ

1 - Présentation de l'ALAÉ

L'Accueil de Loisirs Associé à l'École regroupe l'ensemble des services communaux hors temps scolaires (accueil périscolaire du matin et du soir, ALSH des mercredis et vacances, services Jeunesse) proposés aux enfants des écoles publiques et privées de La Possonnière.

La commune a la Fédération des Œuvres Laïques 49 comme partenaire pour cette mise en œuvre.

L'ALAÉ s'insère dans le cadre du Projet Educatif de Territoire de La Possonnière (PEDT) et du Projet Educatif de la FOL 49.

Le personnel municipal et les salariés de la FOL 49, interviennent sur ces différents temps d'accueil. Les taux d'encadrement respectent les préconisations de la Direction Départementale de la Cohésion sociale.



EQUIPE ALAÉ 2023-2024



ACTIVITÉ	LIEU
Accueil périscolaire du matin et du soir	- Le Ponton (rue de Landeronde) - Ecole élémentaire Les Goganes pour les CP-CE de 16h30 à 17h30 puis au Ponton
Pause méridienne	Écoles et restaurant scolaire
Mercredis et vacances scolaires	Le Ponton

2 - Utiliser les services de l'ALAE

2.1 – L'inscription

Pour chaque année scolaire : remplir un dossier unique pour l'ensemble des activités, disponible en mairie et lors de la permanence d'inscription proposée en juin.

Le dépôt d'un dossier complet donne accès à un espace sur le portail famille pour l'année scolaire. L'enfant sera alors **inscrit aux services** et il faudra ensuite **réserver les jours de présence**. L'utilisation des services sans réservation donnera lieu à surfacturation.

Attention : les familles restent responsables de la **vérification** des données saisies sur le portail famille.

2.2 - La réservation des activités

Sur le portail famille vous avez la possibilité de :

- faire une réservation aux activités proposées sur une période donnée (Accueil périscolaire du matin et du soir, restauration, mercredis, vacances...)
- déclarer l'absence d'un de vos enfants (voir les délais selon les activités)

ACTIVITÉ	Délais réservation/annulation
Accueil périscolaire	24h (dernier délais 17h j-1)
Restauration	2 jours ouvrés nouveau
Mercredis	3 jours ouvrés
Vacances	3 semaines avant le début de chaque période de vacances nouveau

Chaque demande de réservation ou d'annulation doit être faite sur le portail famille

→ **et sera validée par les coordinateurs de l'ALAE** (peut être refusée si le délai n'est pas correct voir dans chaque rubrique ou tableau récapitulatif en fin de document).

3 - Modalités de paiement

Une facture unique et mensuelle est éditée pour toutes les activités utilisées. Elle est disponible sur le portail « BL-enfance » et **ne sera pas envoyée aux familles**. Seul le titre de recettes permettant le paiement sera transmis par courrier par la Trésorerie.

ATTENTION : pour les justificatifs fiscaux, nous vous conseillons d'enregistrer vos factures en pdf chaque mois.

Les paiements sont effectués au choix, soit par :

Prélèvement automatique	Transmission du RIB en mairie + signature mandat SEPA
TIPI (titre interbancaire de paiement informatisé)	Après réception du titre de recettes par courrier
Chèque	A l'ordre du Trésor Public dès réception du titre de recettes, à : <i>Service de Gestion Comptable – 180, avenue Pierre Mendès France – 49 800 TRÉLAZÉ</i>
CESU papier ou électronique	Selon la réglementation en vigueur pour la garde d'enfant de moins de 6 ans, à transmettre au Service de Gestion Comptable

4 - Discipline

La politesse, le respect et la discipline sont indispensables à la vie en collectivité et au bien-être de tous. Les agents de l'ALAÉ sont attentifs à l'observation de ces règles.

Si un enfant a un comportement déplacé...

... vous en serez informé oralement dans un premier temps par l'un des responsables des services (Patricia MAINGOT pour la Restauration, Véronique TELLIER et Amélie TERRIER pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs).

... dans un deuxième temps, si l'enfant persévère, vous serez destinataire d'un courrier rédigé par le responsable du service concerné.

... enfin, si le comportement de l'enfant n'évolue pas, une rencontre aura lieu en mairie pouvant se conclure par une exclusion temporaire des services. Dans tous les cas, les parents seront avisés de l'attitude de leur enfant.

Il est **interdit** d'apporter des objets de valeur, de l'argent et/ou des jouets sur les temps scolaires et périscolaires. La commune ne pourra être tenue responsable en cas de vol d'objets détenus par l'enfant.

Les vêtements et chaussures devront être **adaptés** aux activités.

5 - Horaires, modalités d'accueil et tarifs

5.1 – Accueil périscolaire (AEP)

Cet accueil s'adresse aux enfants scolarisés dans les 3 écoles de la commune.

Le matin, l'enfant doit être accompagné jusqu'à la porte du Ponton.

Les trajets entre le Ponton et les écoles se déroulent à pied, sous la surveillance des agents d'animation. Pour la sécurité des enfants et une bonne gestion du groupe, **il n'est pas possible de venir récupérer son enfant pendant ces trajets.**

ACTIVITÉ	ÉCOLE	LIEU	Déposer mon enfant
AEP MATIN	2 publiques + privée	Ponton	De 7h20 à 8h05

ACTIVITÉ	ÉCOLE	LIEU	Venir chercher mon enfant
AEP SOIR	Petites Goganes	Petites Goganes	De 16h30 à 16h45
		<i>Trajet vers le Ponton 16h45-17h</i>	
		Ponton	De 17h à 18h30
	Goganes CM1-CM2	<i>Trajet vers le Ponton de 16h30 à 16h45</i>	
		Ponton	De 16h45 à 18h30
		Goganes CP-CE1-CE2	Goganes
	<i>Trajet vers le Ponton de 17h30 à 17h45</i>		
	Ponton		De 17h45 à 18h30
	Saint-René	Saint-René	De 16h15 à 16h30
<i>Trajet vers le Ponton de 16h30 à 16h45</i>			
Ponton		De 16h45 à 18h30	

Le pointage

Le pointage d'arrivée ou de départ de l'enfant est obligatoire. Il faut pour cela vous présenter auprès de l'animateur qui en est chargé. **Un défaut de pointage a des conséquences sur la facturation** → vous pouvez vérifier sur votre espace famille la cohérence du pointage.

Le pédibus

Durant les trajets **pour protéger les enfants contre la pluie**, la collectivité remet un poncho de pluie au début de sa scolarité à chaque enfant, qui devra l'avoir dans son cartable. S'il est nécessaire d'en fournir un autre, celui-ci sera facturé 6.70 € (cf. délibération de 2022-029 du 6 mai 2022).

Pour la sécurité des enfants durant les trajets à pied, la collectivité met à disposition chaque jour des gilets fluos qui restent sur place.

Attention : l'utilisation du pédibus entre les écoles et le Ponton sert uniquement pour accompagner les enfants inscrits vers l'accueil périscolaire.

LES TARIFS

SERVICE ACCUEIL PÉRISCOLAIRE de 7h20 à 8h20 et de 16h30 à 18h30 les jours d'école

Tarif au ¼ d'heure (tout ¼ h entamé est dû)

Quotient familial	QF<600	601-900	901-1100	1101-1400	1401-1600	QF>1601
Tarif	0.32 €	0.37 €	0.42 €	0.45 €	0.51 €	0.57 €

Les tarifs des services de l'ALAÉ sont modulés en fonction du Quotient Familial. En cas d'absence de justificatif, le quotient le plus élevé est appliqué. **Il vous incombe de prévenir la mairie de tout changement.** La modification sera prise en compte à réception du document et ne sera pas rétroactive.

Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal et peuvent être révisés en cours d'année si les circonstances le nécessitent.

En cas de présence sans réservation préalable : une majoration de 0.20 € par ¼ h sera appliquée

En cas de réservation sans présence de l'enfant une participation forfaitaire pour coût de service de 1.04 € sera appliquée.

Au-delà de 18h30 : application d'une pénalité de **15,00 € (l'accueil s'arrête à 18h30 et les agents n'ont pas vocation à rester au-delà de cet horaire).**

Attention

Si votre enfant n'est pas inscrit à l'accueil périscolaire du soir et qu'il est toujours présent dans les 5 minutes après la fin du temps scolaire, il sera automatiquement dirigé vers l'accueil périscolaire et le service vous sera facturé.

Les plus du service !

Des activités proposées sur le temps d'accueil périscolaire du soir.

Un Espace leçons pour les élèves volontaires et autonomes.

5.2 – Restauration scolaire et pause méridienne

La pause méridienne se divise en deux temps :

- le temps du repas (1^{er} service 11h50, 2^{ème} service 12h50)
- des temps de loisirs et d'animation, encadrés et animés par l'équipe de l'ALAÉ.

Le service de restauration scolaire accueille l'ensemble des enfants des 3 écoles. Il fonctionne tous les jours d'école et est assuré en cas de grève des enseignants.

LA RESERVATION

- se fait en début d'année scolaire après l'inscription aux services
- **il appartient aux familles de procéder au suivi de l'actualisation mensuelle sur le « portail BL enfance ».**

Réservation ou annulation de repas :

- sur le portail « BL-enfance »
- au plus tard 3 jours ouvrés précédant la modification (*soit hors samedi, dimanche ou jour férié, par exemple le mercredi avant 17h pour le lundi suivant ou le lundi avant 17h pour le jeudi suivant*).
- Les absences d'enseignant n'annulent pas les repas prévus, la facturation sera effectuée.

Tout repas { **annulé en dehors de ce délai → sera facturé au tarif en vigueur,**
pris sans réservation → sera majoré de 50%.,

Un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place pour votre enfant en cas de nécessité sur prescription médicale (allergie). Un repas adapté ou de substitution sera alors proposé à l'enfant concerné et **dans ce cas, seul ce type de repas pourra lui être proposé.**

En cas de régime particulier (sans porc, végétarien), un repas en accord avec le prestataire sera proposé à l'enfant au même tarif (prévenir lors de l'inscription).

Aucun médicament ne peut être distribué au cours du repas.

LES TARIFS

Quotient familial	Q1 QF<600	Q2 601-900	Q3 901-1100	Q4 1101-1400	Q5 1401-1600	Q6 QF>1601	Tarif commune extérieure
Tarif	3.20 €	3.30 €	3.75 €	4.05 €	4.20 €	4.20 €	4.95 €

Les tarifs des services de l'ALAÉ sont modulés en fonction du Quotient Familial. En cas d'absence de justificatif, le quotient le plus élevé est appliqué. **Il vous incombe de prévenir la mairie de tout changement.** La modification sera prise en compte à réception du document et ne sera pas rétroactive.

Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal et peuvent être révisés en cours d'année si les circonstances le nécessitent.

Les plus du service !

Des menus équilibrés proposés par la diététicienne du prestataires et retravaillés en commission menus avec :

- la responsable du service restauration,
- l'él(u)e de référence
- un représentant des familles

Une sensibilisation à la réduction du **gaspillage alimentaire** et **au tri sélectif**.

Les menus sont visibles sur :

- le panneau d'affichage des écoles,
- la porte du restaurant scolaire,
- le site internet de la commune.

Des activités sur le temps de la pause méridienne sont proposées aux enfants des écoles publiques qui le souhaitent, le programme étant disponible de vacances à vacances auprès des coordinateurs de l'ALAÉ.



5.3 – ALSH Mercredis et vacances

CE SERVICE S'ADRESSE AUX ENFANTS AGES DE 3 A 12 ANS

- de la commune,
- des communes extérieures ayant signé la convention de participation (*Saint-Germain-des-Prés, Saint-Martin-du-Fouilloux, Champocé-sur-Loire, Savennières, Saint-Georges-sur-Loire*),
- des communes extérieures non conventionnées (*à un tarif majoré*).

LA JOURNEE D'ACCUEIL DANS LES LOCAUX DU PONTON :

ACCUEIL LIBRE	ANIMATION	ACCUEIL LIBRE
7h20-9h30	<i>pas d'arrivée ni de départ en cours de matinée ou d'après-midi</i>	16h30-18h30
	9h30-11h45 Repas 11h45- 13h30 13h30 -16h30	

LES ENFANTS SONT REPARTIS EN 2 OU 3 TRANCHES D'AGES (SELON LES EFFECTIFS) :

<u>MERCREDIS</u>	<u>3 – 5 ANS</u>	<u>6 – 12 ANS</u>	
<u>VACANCES</u>	<u>3 – 5 ANS</u>	<u>6 – 7 ANS</u>	<u>8 – 12 ANS</u>

LA RESERVATION/ L'ANNULATION pour votre enfant se fait au minimum

- POUR LES MERCREDIS
 - **3 jours ouvrés avant** l'utilisation de l'activité
- POUR LES VACANCES
 - 3 semaines avant le début de chaque période de vacances
- POUR LES CAMPS
 - Les inscriptions devront être effectuées avant la date qui sera donnée en temps voulu
- sur le portail famille
- ou prévenir la mairie par mail.
- ou prévenir la coordination ALAÉ secteur mercredis vacances (Amélie)

nouveau

Toute réservation non annulée dans les délais entraîne la facturation des jours réservés.

LE REPAS : de 11h45 à 13h15

Journée	Repas compris dans le tarif
½ journée avec repas	Prix d'une journée

LES TARIFS :

SERVICE ANIMATION MERCREDIS & VACANCES – Tarif forfaitaire*						
Quotient familial	Q1 QF<600	Q2 601-900	Q3 901-1100	Q4 1101-1400	Q5 1401-1600	Q6 QF>1601
Journée	6,25 €	12,00 €	15,45 €	16.15 €	17.10 €	17,75 €
Demi-journée sans repas	5,40 €	8,75 €	11,35 €	11,90 €	12,70 €	13,45 €
Camp/journée**	17,25 €	24,51 €	26,11 €	27,45 €	28,79 €	30,28 €

*Le tarif spécifique appliqué aux familles des communes extérieures non conventionnées avec la collectivité ne comporte pas de demi-journée. La grille tarifaire correspondante est annexée à la fin du document.

**le tarif des camps sera actualisé en décembre 2023

Selon les possibilités d'accueil la commune se réserve la possibilité de décaler les dates d'ouverture des inscriptions pour les vacances d'été et les camps pour les communes extérieures.

ATTENTION : Au-delà de 18h30 : application d'une pénalité de 15 €

Les tarifs des services de l'ALAÉ sont modulés en fonction du Quotient Familial. En cas d'absence de justificatif, le quotient le plus élevé est appliqué. **Il vous incombe de prévenir la mairie de tout changement.** La modification sera prise en compte à réception du document et ne sera pas rétroactive.

Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal et peuvent être révisés en cours d'année si les circonstances le nécessitent.

Les plus du service !

Des sorties sont régulièrement organisées et sans supplément (pique-nique fourni) !

Les mercredis pour permettre à votre enfant de rejoindre **son club de sport** ou **son activité culturelle communale entre 9h et 17h**, (**dans la limite d'une activité par enfant** même si c'est au Ponton ou au Théâtre), un accompagnement est organisé **sur inscription en début d'année**.

Il incombe aux familles ou aux clubs de prévenir de l'absence d'un enseignant ou de son retard, **En cas d'absence non prévenue d'un enseignant ou de retard répété**, cet accompagnement pourrait être supprimé. **Attention ce service est spécifique à l'accueil du mercredi.**

Des camps sont proposés pendant les vacances d'été !

PLAQUETTE D'ANIMATION

Retrouvez toutes les informations pratiques du service dans les plaquettes spéciales « petites et grandes vacances » éditées avant chaque période et disponibles auprès des services.

5.4 – Accueil jeunes pour les 11-17 ans

Cet accueil s'adresse aux jeunes de 11 à 17 ans, de la commune, répartis en deux tranches d'âge :

- 11-13 ans
- 14-17 ans

Les activités sont ouvertes aux jeunes ayant adhéré à l'activité (selon les modalités et tarifs ci-dessous). Les inscriptions se font directement auprès du service Jeunesse au Ponton.

Le Club Jeunes pour les 11-13 ans se situe salle des Marronniers.

- les mercredis de 14h à 18h en période scolaire
- du lundi au vendredi de 14h à 18h durant les vacances scolaires (selon programme).

Pour le Bar Associatif, ou l'accueil des jeunes âgés de 14 à 17 ans, mis en place ponctuellement, prendre les informations auprès de l'ALAÉ, et de Marie-Pierre.

Les horaires et les lieux sont susceptibles d'être modifiés.

La tarification de l'accueil jeunesse est composée d'une adhésion forfaitaire et d'un carnet d'activités d'une valeur de 15 €* permettant au jeune de « gérer » ses activités durant les vacances :

11-13 ans et 14-17 ans		
	Adhésion annuelle	Carnet d'activités renouvelable *
Tranches Q1 à Q6	20 €	15 €

Des tarifs spécifiques sont appliqués pour certaines activités, notamment pour les séjours hors camps été.

**Le suivi du décompte est disponible auprès de Marie-Pierre qui peut fournir à tout moment le solde disponible.*

ANNEXE :

Communes non conventionnées						
mercredi et vacances scolaires	Q1 QF<600	Q2 601-900	Q3 901-1100	Q4 1101-1400	Q5 1401-1600	Q6 QF>1601
Journée	16.55 €	22.30 €	25.75 €	26.45 €	27.40 €	28.05 €
Camp journée*	20,40€	28,60€	29,60€	31,60€	32,60€	34,70€

*le tarif des camps sera actualisé en décembre 2023

Les tarifs des services de l'ALAÉ sont modulés en fonction du Quotient Familial. En cas d'absence de justificatif, le quotient le plus élevé est appliqué. **Il vous incombe de prévenir la mairie de tout changement.** La modification sera prise en compte à réception du document et ne sera pas rétroactive.

Les tarifs sont fixés par le Conseil Municipal et peuvent être révisés en cours d'année si les circonstances le nécessitent.



accueil périscolaire du matin et du soir

pause méridienne *restauration scolaire et accueil*

accueil de loisirs mercredis et vacances

animation jeunesse 11-17 ans

Coordination de l'ALAÉ :

Ponton : **02 41 72 03 90** à privilégier pendant les horaires d'accueil matin et soir

Véronique TELLIER : 06 79 55 48 30

Amélie TERRIER : 06 21 37 04 51

lepossoloire@fol49.org

Espace internet : **KIDIZZ**

Restauration scolaire :

Patricia MAINGOT 02 41 72 01 05

Mairie : 02 41 72 20 75 ou services@la-possonniere.fr

TARIFS COMMUNAUX - ALAE 2023-2024										
Activité	Horaires	Délais résa/anul	Responsable	Tarifs	Q1 <600	Q2 601-900	Q3 901-1100	Q4 1101-1400	Q5 1401-1600	Q6 > 1601
RESTAURATION SCOLAIRE										
	11h50-12h40 12h50-13h40	3j ouvrés	PM	QF	3,20 €	3,30 €	3,75 €	4,05 €	4,20 €	4,20 €
<i>majoration 50% si non réservé</i>										
ACCUEIL EDUCATIF PERISCOLAIRE										
matin soir	7h20-8h20 16h30-18h30	1j ouvré	VT	Tarif au 1/4 h facturé au 1/4 h entamé - forfait si réservation sans présence 1,04 € - forfait si retard 18h30 15 €	0,32 €	0,37 €	0,42 €	0,45 €	0,51 €	0,57 €
MERCREDI - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)										
journée	7h20-9h30 9h30-16h30 16h30-18h30			Journée avec repas	6,25 €	12,00 €	15,45 €	16,15 €	17,10 €	17,75 €
matin	7h20-9h30	3j ouvrés	AT	1/2 journée sans repas	5,40 €	8,75 €	11,35 €	11,90 €	12,70 €	13,45 €
après-midi	9h30-11h45 13h30-16h30 16h30-18h30			la 1/2 journée avec repas sera facturée au prix d'une journée - forfait si retard 18h30 15 €						
VACANCES - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)										
journée	7h20-9h30 9h30-16h30 16h30-18h30	1 mois avant		Journée avec repas	6,25 €	12,00 €	15,45 €	16,15 €	17,10 €	17,75 €
matin	7h20-9h30	période de vacances	AT	1/2 journée sans repas	5,40 €	8,75 €	11,35 €	11,90 €	12,70 €	13,45 €
après-midi	9h30-11h45 13h30-16h30 16h30-18h30			la 1/2 journée avec repas sera facturée au prix d'une journée - forfait si retard 18h30 15 €						
ALSH camps	par jour		AT	Tarif à la journée	16,75 €	23,80 €	25,35 €	26,65 €	27,95 €	29,40 €
JEUNESSE										
Club Accès libre	semaines scolaires Mer 14h-18h		AT	Adhésion annuelle					20 €	
11-13 ans	vacances scolaires Lun à Ven 14h-18h									
BAR associatif	semaines scolaires Mer 14h-17h et Ven 19h-22h		AT							
14-17 ans	vacances scolaires									
Carnet d'activité	/	/	AT	Renouvelable					15 €	

PMP: Patricia Maingot - VT: Véronique Tellier - AT: Amélie TERRIER - ALAE: Accueil de Loisirs associé à l'école
Précision jours ouvrés = du lundi au vendredi : une réservation effectuée le vendredi vaut pour le mercredi, une réservation effectuée le samedi vaut pour le jeudi